

## Annexe 7

**Essor sarladais du 12/12/2025 page 2 par Franck Delage**

La démolition de Beynac devrait démarrer

Suite à la décision du tribunal administratif de Bordeaux d'annuler l'autorisation de travaux de la boucle multimodale, une réunion s'est tenue sur le terrain pour fixer un calendrier de démolition

Franck Delage

f.delage@essorsarladais.com

Jeudi 27 novembre, le couperet est tombé sur le projet de " boucle multimodale " porté par le Conseil départemental de la Dordogne (la version 2 du contournement de Beynac, avec la réouverture de la gare de Fayrac, des navettes électriques, un nouveau plan de circulation dans la vallée...), annulant l'autorisation de travaux délivrée un an auparavant par le préfet de la Dordogne. Dans la foulée, le Département avait annoncé son intention de faire appel de cette décision auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux (CAA).

A-t-il été formulé ? " Non, répond le président Germinal Peiro. On se coordonne avec l'État. Il peut aussi faire appel. C'est normal, il est attaqué. "

L'État suivra-t-il le Département en appel puisqu'il s'agit d'une autorisation préfectorale annulée ? Rien n'est moins sûr, sachant qu'il s'est désolidarisé du Département quand le Conseil d'État a arrêté les travaux de la première mouture en décembre 2018. Il faut également mentionner que le Département s'est déjà tourné depuis quelques mois vers l'État pour demander des indemnités. " On a déposé il y a deux ans un recours contre l'État, précise-t-il. On est des victimes de l'État. Ce n'est pas nous qui sommes attaqués. C'est toujours l'État. Ce recours est toujours en instruction. "

En attendant, les engins devraient revenir rapidement dans la vallée, pour la démolition cette fois-ci. Celle-ci avait été arrêtée par le Département quand le préfet de Dordogne avait donné l'autorisation de travaux de la boucle multimodale il y a un an. D'ailleurs, l'entreprise demande des indemnités au Département.

" Dès que le jugement est tombé Le chantier est à l'arrêt depuis fin 2018 (NDLR : l'annulation d'autorisation de la boucle), j'ai envoyé la copie des offres de service à la Cour d'appel pour bien montrer que le Département respectait l'État de droit, contrairement à ce que les opposants ont fait en envahissant le terrain, en créant des dégradations, en créant une ZAD et en venant me menacer à mon domicile. C'est la réalité. "

Calendrier ?

Le président parle du document qu'il a signé et envoyé à l'entreprise chargée de la démolition. Cette dernière était, mardi 9 décembre, sur le terrain pour une première réunion avec les services du Département. L'objectif est maintenant de fixer une feuille de route pour détruire les piles des deux ponts, le radier SNCF. Il faudra ensuite finir de casser la petite route de dévoiement déjà délestée de son bitume, remodeler les terrains. Les paysagistes interviendront au final dans un autre lot.

“ Il y a des contingences qu'il faut respecter, par rapport aux périodes de reproduction des poissons, etc. Aujourd'hui, on commence, c'est la (Photo FD) première réunion pour demander à l'entreprise qu'elle nous donne un calendrier. ”

Pendant ce temps, des astreintes continuent de courir, tant que les travaux de démolition et de remise en état du chantier ne sont pas achevés. Une astreinte journalière tombe depuis qu'une première partie de ces astreintes ont été liquidées par le tribunal en avril 2024. Les opposants estiment que l'ardoise s'élève à plus de 3 millions d'euros à ce jour. Ce sera à la cour d'en décider. Le Département s'est déjà acquitté d'1,9 million d'euros d'astreintes auprès des requérants. La demande de cette nouvelle liquidation a été déposée au tribunal au lendemain de la dernière liquidation en avril 2024. Les opposants ont rappelé à la CAA qu'ils avaient effectué cette demande, dès l'annulation d'autorisation de travaux en novembre. Le Département presse également la Cour pour savoir quand aura lieu l'audience de liquidation pour pouvoir provisionner dans son budget une somme destinée aux requérants.